

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Membres en exercice: 129

Date de convocation : L'An Deux Mille Vingt-et-un, le jeudi 15 avril à 19 heures, le Conseil, 08/04/2021 dûment convoqué s'est réuni par visioconférence, ou à défaut par

audioconférence, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS,

Date de l'affichage : Président.

21/04/2021

La dite convocation précisait les modalités de tenue de la présente assemblée, à savoir notamment les solutions techniques qui sont les suivantes :

- la visioconférence, ou à défaut l'audioconférence, avec l'outil « Cisco Webex » d'Orange,

- le vote à distance via la solution de vote « Quizzbox Assemblées Online ».

La publicité de la séance est réputée satisfaite par la diffusion en direct des débats sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie : http://www.msm-normandie.fr

Conseillers titulaires présents : 104

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, Raymond BECHET, Souhayla BELAÏDI, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Franck BOUDET, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Nadège BUNEL, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Katia CLÉMENT, Gilles DELAFOSSE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Martine HERBERT, Bertrand HEUDES, Joël JACQUELINE, Régine JONCHERE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER, Jacques LUCAS, Carine MAHIEU, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Christian POULAIN, Michel PRIEUR, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL (à partir de la Q°66), Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL (à partir de la Q°67), Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 4

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC

Eric COURTEILLE remplacé par Joëlle FERMIN

Gérard DALIGAULT remplacé par Martine GUERIN

Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs: 5

Paulette MATÉO à Jean-Luc GARNIER Chantal PIGEON à Jean-Vital HAMARD Daniel GUESNON à Marc LENEVEU Camille PESCHET à Nadine CALVEZ

Thérèse SIMON à Agnès PAYEN Xavier TASSEL à Philippe AUBRAYS (jusqu'à la Q°66)

Benoît RABEL à Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT (jusqu'à la Q°65)

Excusés : 16 Mikaël BERHAL

Mikaël BERHAULT Jocelyne LEPRIEUR Jean-Paul BRIONNE Michel MARY

Christelle ERRARD
Christelle PERRIGAULT
Jean-Claude FRANCOIS
Béatrice PORET
Richard HERPIN
Eric QUINTON
Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Philippe LEBOISNE
Christelle PERRIGAULT
Béatrice PORET
Fric QUINTON
Michel RAULT
Francis TURPIN
Jacques VARY

ORDRE DU JOUR

Délibération n°2021/04/15-063. Assainissement collectif: tarifs de la redevance assainissement 2021

Délibération n°2021/04/15-064. Ressources humaines : création de 3 emplois non permanents – contrat de projet « Petites villes de demain »

Délibération n°2021/04/15-065. Ressources humaines : modification du tableau des emplois

Délibération n°2021/04/15-066. Ressources humaines : formation prises en charge dans le cadre du compte personnel de formation (CPF)

Délibération n°2021/04/15-067. Finances: approbation des orientations stratégiques d'investissement

Délibération n°2021/04/15-068. Finances : attribution d'une subvention complémentaire à l'office de tourisme intercommunal

Délibération n°2021/04/15-069. Finances : adoption des comptes de gestion 2020

Délibération n°2021/04/15-070. Finances : adoption des comptes administratifs 2020

Délibération n°2021/04/15-071. Finances : correction des résultats financiers du budget principal suite à la clôture du budget annexe abattoir

Délibération n°2021/04/15-072. Finances : affectation des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes

Délibération n°2021/04/15-073. Finances : vote des taux de fiscalité directe locale

Délibération n°2021/04/15-074. Finances : détermination du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour 2021

Délibération n°2021/04/15-075. Finances : vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2021 Délibération n°2021/04/15-076. Finances : modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) concernant le Pôle Enfance de Pontorson

Délibération n°2021/04/15-077. Finances : adoption des budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes

Vous pouvez retrouver l'intégralité des débats sur les vidéos du conseil communautaire à l'adresse suivante : https://www.msm-normandie.fr/fr/votre-collectivite/les-conseils-communautaires

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 1er avril 2021

Le compte-rendu du conseil communautaire du 1^{er} avril 2021 a été adopté à la majorité (Pour : 99, Contre : 1, Abstentions : 3, N'ont pas pris part au vote : 10).

Délibération n°2021/04/15-063. Assainissement collectif: tarifs de la redevance assainissement 2021

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant la situation du budget annexe assainissement,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget en 2021 et d'engager des travaux tout en les priorisant,

Considérant la nécessité de réactualiser l'étude prospective financière réalisée en 2018 préalablement au transfert de la compétence assainissement,

Entendue la note de présentation,

Après l'exposé de Mme Brunaud-Rhyn et les interventions de M. Sanson, M. Binet et M. Deville,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 83, Contre : 2, Abstentions : 21, N'ont pas pris part au vote : 7) :

APPROUVE l'augmentation du tarif de la redevance assainissement sur la part fixe à compter du 1^{er} juillet 2021;

- **DECIDE** de retenir un tarif plancher de 50 € HT de part fixe ;
- **PRECISE** que les tarifs votés en 2019 restent en vigueur pour la part variable ainsi que les parts fixes supérieures au coût plancher.

Communes	Tarif collectivité part fixe au 1 ^{er} juillet 21	Tarif collectivité Part var. 2021
NOTRE DAME DU TOUCHET	50,00	1,738
ROMAGNY-FONTENAY	50,00	1,847
SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY	50,00	1,625
SAINT JEAN DU CORAIL	50,00	1,309
MORTAIN LE NEUFBOURG	50,00	2,397
BARENTON	50,00	1,715
GER	50,00	1,465
SAINT-CYR-DU-BAILLEUL	50,00	1,745
SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY	50,00	1,581
LE TEILLEUL	50,00	2,097
BROUAINS	53,79	1,549
GATHEMO	50,00	1,698
LE-FRESNE-PORET	53,79	1,381
PERRIERS-EN-BEAUFICEL	66,67	1,680
SOURDEVAL	50,00	1,680
BUAIS-LES-MONTS	50,00	1,710
LAPENTY	53,79	1,927
LES-LOGES-MARCHIS	50,00	1,717
ST HILAIRE DU HARCOUET – ST BRICE DE LANDELLES – GRANDPARIGNY – VIREY	50,00	0,363
ST MARTIN DE LANDELLES	50,00	1,675
SAVIGNY-LE-VIEUX	50,00	1,508
SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE	50,00	1,927
SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	50,00	1,614
ARGOUGES	50,00	1,656
LA CROIX AVRANCHIN	50,00	1,431
MONTANEL	50,00	1,648
SAINT-JAMES	50,00	1,798
VERGONCEY	65,15	2,176
BRECEY	50,00	1,453
LA CHAISE-BAUDOUIN	50,00	1,453
LA CHAPELLE-UREE	50,00	1,453
CUVES	50,00	1,453
LE GRAND-CELLAND	50,00	1,453
TIREPIED	50,00	1,453
SAINT-LAURENT-DE-CUVES	50,00	1,453
SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE	50,00	1,453
JUVIGNY LES VALLEES	50,00	1,453
REFFUVEILLE	50,00	1,453
CHERENCE LE ROUSSEL	50,00	1,453
ISIGNY-LE-BUAT	50,00	1,537
AUCEY-LA-PLAINE	50,00	1,325
BEAUVOIR MONT ST MICHEL ARDEVON	50,00	2,341
PONTORSON	50,00	1,521

Communes	Tarif collectivité part fixe au 1 ^{er} juillet 21	Tarif collectivité Part var. 2021
SACEY	50,00	1,529
BACILLY	58,34	2,181
DRAGEY-RONTHON	110,02	1,464
GENETS	93,40	0,770
LOLIF	59,48	2,181
MONTVIRON	58,34	2,181
SAINT-JEAN-LE-THOMAS	76,26	1,555
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	50,00	1,764
AVRANCHES	50,00	1,052
MARCEY-LES-GREVES	50,00	1,052
PONTAUBAULT	50,00	1,052
PONTS	50,00	1,052
SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE	50,00	1,052
SAINT-LOUP	50,00	1,052
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	50,00	1,052
SAINT-OVIN	50,00	1,052
LE PARC	50,00	1,545
ST-SENIER-SS-AVRANCHES	50,00	1,052
VAINS	50,00	1,052
VAL-SAINT-PERE	50,00	1,052
POILLEY (secteurs raccordés au Val st Père)	50,00	1,052
POILLEY BOURG	50,00	1,518
CEAUX	50,00	1,507
DUCEY-LES CHERIS	50,00	1,560
JUILLEY	50,00	1,680
MARCILLY	50,00	1,552
PRECEY	50,00	1,514
SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME	50,00	1,547

Délibération n°2021/04/15-064. Ressources humaines : création de 3 emplois non permanents — contrat de projet « Petites villes de demain »

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

 ${
m Vu}$ la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources lors de sa réunion du 7 avril 2021.

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Entendue la note de présentation,

Après l'exposé de M. Juquin et l'intervention de M. Levoyer,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Abstentions : 3, N'ont pas pris part au vote : 8) :

- **DECIDE** de créer trois emplois non permanents, dans le grade d'attaché territorial, afin de mener à bien les opérations identifiées dans la note de présentation jointe,
- **DIT** que les 3 postes seront subventionnées à hauteur de 75% par l'Etat et 25% seront financés par les communes concernées.
- PRECISE la durée prévisible de 5 ans, à temps complet,
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial et l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à ce grade,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois.

Délibération n°2021/04/15-065. Ressources humaines : modification du tableau des emplois

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 7 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 7 avril 2021,

Vu la présentation budgétaire,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Après l'exposé de M. Juquin et l'intervention de M. le président et M. Laporte,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 101, Contre : 1, Abstentions : 0, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet dès sa transmission au contrôle de légalité,
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

Délibération n°2021/04/15-066. Ressources humaines : formation prises en charge dans le cadre du compte personnel de formation (CPF)

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 22 ter;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 2-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 modifié relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie notamment son article 9 ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant l'avis du Comité technique en date du 19 mars 2021,

Entendue la note de présentation,

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 105, N'ont pas pris part au vote : 8) :

- **DECIDE** de permettre aux agents d'utiliser leurs temps CPF sous réserve de la présentation d'un planning des absences qui sera validé par le responsable de service
- **DECIDE** de financer, dans le cadre des droits CPF :
 - Le bilan de compétences à hauteur de 1500 euros
 - o La validation des acquis de l'expérience à hauteur de 500 euros
- **DIT** que toute autre demande personnelle est à la charge de l'agent
- LIMITE les prises en charge à une enveloppe globale annuelle pour les agents de 10 000 euros par an
- **DIT** que les frais de déplacement ne sont pas pris en charge
- **DIT** que l'agent bénéficiaire justifie de son absence par la transmission à l'employeur d'une attestation de présence.

Délibération n°2021/04/15-067. Finances: approbation des orientations stratégiques d'investissement

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant qu'il convient d'optimiser les dépenses et les prioriser correctement pour qu'elles répondent au besoin des administrés,

Considérant que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de pilotage budgétaire très efficace et intéressant et un outil précieux d'analyse financière prospective,

Considérant que le Plan Pluriannuel d'Investissement est un document fortement conseillé par les Chambres Régionales des Comptes en début de mandat puisqu'il permet de mesurer l'impact des investissements sur les finances de la collectivité avec une vision prospective et synthétique des finances locales,

Considérant que le PPI est un document vivant qui doit être réajusté tous les ans en fonction du rythme de réalisation des investissements,

Après l'exposé de M. Juquin et l'intervention de Mme Labiche et de M. le président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 104, N'ont pas pris part au vote : 9) :

- APPROUVE les orientations stratégiques d'investissement présenté dans le document joint.

Délibération n°2021/04/15-068. Finances : attribution d'une subvention complémentaire à l'office de tourisme intercommunal

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-2 à L.133-10 et L.134-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération avec la définition de l'intérêt communautaire de la compétence tourisme,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération du 10 octobre 2015 créant l'Office de Tourisme communautaire sous statut d'EPIC, précisant que la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie délègue à l'Office de tourisme des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des acteurs du tourisme,

Vu la délibération 2017/262 du 14 décembre 2017, portant sur la signature de la convention d'objectifs avec l'office de tourisme intercommunal pour la période 2018-2020,

Vu la délibération en date du 27 février 2020 relative à l'avenant à la convention d'objectifs avec l'office de tourisme intercommunal Mont Saint-Michel - Normandie,

Vu la délibération en date du 18 février 2021 portant attribution de la subvention à l'office de tourisme intercommunal pour l'année 2021,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant que la convention fixe les modalités de soutien financier accordé à l'office de tourisme par sa collectivité de tutelle, par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement et par le reversement intégral des produits de la taxe de séjour ;

Considérant l'avis favorable de la commission « ressources » en date du 7 avril 2021,

Entendue la note de présentation jointe à la présente délibération,

Après l'exposé de M. Juquin et les interventions de M. Garnier et Mme Brunaud-Rhyn,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 101, Contre : 1, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention complémentaire de 96 000 € à l'office de tourisme Mont Saint-Michel - Normandie

Délibération n°2021/04/15-069. Finances : adoption des comptes de gestion 2020

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie pour l'année 2020,

Considérant que l'exécution financière entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif de l'ordonnateur est identique (dépenses et recettes),

Considérant que les résultats des comptes de gestion du Trésorier sont les suivants :

	Budget principal	Ateliers relais	Zones activités	SPANC	Ass. collectif	Pan. photo
Résultats fonct.	1 862 832,24	- 174 896,19	-	3 152,92	36 868,06	- 1831,51
Résultats reportés fonct. N-1	4 557 316,62	511 144,49	2 732 850,82	1 915,53	2 038 836,01	6 378,36
Total fonctionnement	6 420 148,86	336 248,30	2 732 850,82	5 068,45	2 075 704,07	4 546,85
Résultats invest.	1 338 736,85	266 499,05	392 186,77	243 846,05	365 968,83	- 344,57
Résultats reportés invest. N-1	1 285 512,59	315 743,68	- 2 153 036,15	13 363,30	147 863,35	1 790,26
Total investissement	2 624 249,44	582 242,73	- 1 760 849,38	257 209,35	513 832,18	1 445,69
Total général Trésorerie	9 044 398,30	918 491,03	972 001,44	262 277,80	2 589 536,25	5 992,54

	Complexe équin	Bat. industriels	Abattoirs	Village enchanté	GEMAPI	Total
Résultats fonct.	34 115,32	246 918,36	- 417 456,53	35 000,00	246 348,53	1 871 051,20
Résultats reportés fonct. N-1	71 150,61	257 820,30	73 205,59	85 921,11	418 336,09	10 754 875,53
Total fonctionnement	105 265,93	504 738,66	- 344 250,94	120 921,11	664 684,62	12 625 926,73
Résultats invest.	334 149,01	107 576,57	- 302 094,64		- 39 288,51	2 707 235,41
Résultats reportés invest. N-1	- 376 935,56	- 455 202,92	54 818,49		16 357,82	- 1 149 725,14
Total investissement	- 42 786,55	- 347 626,35	- 247 276,15	-	- 22 930,69	1 557 510,27
Total général Trésorerie	62 479,38	157 112,31	- 591 527,09	120 921,11	641 753,93	13 541 683,07

Après l'exposé de M. Juquin et les interventions de M. le président et M. Sergent, trésorier,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- **ADOPTE** les comptes de gestion du Trésorier retraçant l'exécution du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie.

Délibération n°2021/04/15-070. Finances : adoption des comptes administratifs 2020

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 7 Avril 2021,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant que le Conseil de Communauté doit se prononcer avant le 15 Avril de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 104, N'ont pas pris part au vote : 9 – Monsieur David NICOLAS, président, n'a pas pris part au vote -) :

- ADOPTE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	60 915 274,09
Recettes de fonctionnement de l'exercice	62 774 822,43
Résultat de fonctionnement	1 859 548,34
Résultat reporté n-1	4 557 316,62
Total résultat de fonctionnement	6 416 864,96
Correction résultat reprise SMBCG	3 283,90
Total résultat de fonctionnement corrigé	6 420 148,86

Dépenses d'investissement de l'exercice	12 103 352,13
Recettes d'investissement de l'exercice	13 432 309,62
Résultat d'investissement	1 328 957,49
Résultat reporté n-1	1 285 512,59
Total résultat d'investissement	2 614 470,08
Correction résultat reprise SMBCG	9 779,36
Total résultat d'investissement corrigé	2 624 249,44

-ADOPTE le compte administratif du budget annexe "Ateliers relais" de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 904 683,12
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 729 786,93
Résultat de fonctionnement	- 174 896,19
Résultat reporté n-1	511 144,49
Total résultat de fonctionnement	336 248,30

Dépenses d'investissement de l'exercice	1 093 651,94
Recettes d'investissement de l'exercice	1 360 150,99
Résultat d'investissement	266 499,05
Résultat reporté n-1	315 743,68
Total résultat d'investissement	582 242,73

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe "bâtiments industriels" de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Total résultat de fonctionnement	504 738,66
Résultat reporté n-1	257 820,30
Résultat de fonctionnement	246 918,36
Recettes de fonctionnement de l'exercice	544 992,72
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	298 074,36

Dépenses d'investissement de l'exercice	579 718,91
Recettes d'investissement de l'exercice	687 295,48
Résultat d'investissement	107 576,57
Résultat reporté n-1	- 455 202,92
Total résultat d'investissement	- 347 626,35

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe "panneaux photovoltaïques" de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	13 515,21
Recettes de fonctionnement de l'exercice	11 683,70
Résultat de fonctionnement	- 1831,51
Résultat reporté n-1	6 378,36
Total résultat de fonctionnement	4 546,85

Dépenses d'investissement de l'exercice	12 386,57
Recettes d'investissement de l'exercice	12 042,00
Résultat d'investissement	- 344,57
Résultat reporté n-1	1 790,26
Total résultat d'investissement	1 445,69

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe "Assainissement Non Collectif " de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Total résultat de fonctionnement	5 068,45
Résultat reporté n-1	1 915,53
Résultat de fonctionnement	3 152,92
Recettes de fonctionnement de l'exercice	217 333,51
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	214 180,59

Dépenses d'investissement de l'exercice	227 755,24
Recettes d'investissement de l'exercice	471 601,29
Résultat d'investissement	243 846,05
Résultat reporté n-1	13 363,30
Total résultat d'investissement	257 209,35

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe "Assainissement collectif" de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 176 419,97
Recettes de fonctionnement de l'exercice	8 213 288,03
Résultat de fonctionnement	36 868,06
Résultat reporté n-1	2 038 836,01
Total résultat de fonctionnement	2 075 704,07

Dépenses d'investissement de l'exercice	7 262 306,21
Recettes d'investissement de l'exercice	7 628 275,04
Résultat d'investissement	365 968,83
Résultat reporté n-1	147 863,35
Total résultat d'investissement	513 832,18

-ADOPTE le compte administratif du budget annexe «COMPLEXE EQUIN» de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	49 321,23
Recettes de fonctionnement de l'exercice	83 436,55
Résultat de fonctionnement	34 115,32
Résultat reporté n-1	71 150,61
Total résultat de fonctionnement	105 265,93

Dépenses d'investissement de l'exercice		40 000,00
Recettes d'investissement de l'exercice		374 149,01
Résultat d'investissement		334 149,01
Résultat reporté n-1	-	376 935,56
Total résultat d'investissement	-	42 786,55

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe "VILLAGE ENCHANTE" de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 390,00
Recettes de fonctionnement de l'exercice	40 390,00
Résultat de fonctionnement	35 000,00
Résultat reporté n-1	85 921,11
Total résultat de fonctionnement	120 921,11

Dépenses d'investissement de l'exercice	-
Recettes d'investissement de l'exercice	-
Résultat d'investissement	-
Résultat reporté n-1	-
Total résultat d'investissement	-

- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe "Zones d'activités" de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Total résultat de fonctionnement	2 732 850,82
Résultat reporté n-1	2 732 850,82
Résultat de fonctionnement	-
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 138 094,86
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 138 094,86

Dépenses d'investissement de l'exercice	406 596,01
Recettes d'investissement de l'exercice	798 782,78
Résultat d'investissement	392 186,77
Résultat reporté n-1	- 2 153 036,15
Total résultat d'investissement	- 1 760 849,38

- ADOPTE le compte administratif du budget annexe GEMAPI de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Total résultat de fonctionnement	664 684,62
Résultat reporté n-1	418 336,09
Résultat de fonctionnement	246 348,53
Recettes de fonctionnement de l'exercice	853 240,02
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	606 891,49

Dépenses d'investissement de l'exercice	1 033 253,46
Recettes d'investissement de l'exercice	993 964,95
Résultat d'investissement	- 39 288,51
Résultat reporté n-1	16 357,82
Total résultat d'investissement	- 22 930,69

Délibération n°2021/04/15-071. Finances : correction des résultats financiers du budget principal suite à la clôture du budget annexe abattoir

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2020 portant clôture du budget annexe abattoir suite à la cessation d'activité,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant la nécessité de corriger les résultats financiers du budget général suite à la clôture du budget annexe,

Entendue la note de présentation jointe à la présente délibération,

Après l'exposé de M. Juquin et les interventions de Mme Labiche et M. le président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 87, Abstentions : 9, N'ont pas pris part au vote : 15) :

- DECIDE de corriger les résultats repris dans le budget général de la manière suivante :

	Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement
Résultat constaté au CA 2020	6 420 148,86	2 624 249,44
Correction reprise budget annexe abattoir	- 344 250,94	- 247 276,15
Résultat repris au BP 2021	6 075 897,92	2 376 973,29

Délibération n°2021/04/15-072. Finances : affectation des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant l'adoption des comptes de gestion et administratifs 2020 du budget général de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 15 Avril 2021,

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 98, N'ont pas pris part au vote : 15) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2020 :

Budget annexe « bâtiments industriels »

Total résultat de fonctionnement 2020	504 738,66	
Affectation du résultat de fonct 2020 au 1068	350 500,00	
Report du résultat de fonct en 2021 (002)	154 238,66	

Budget annexe « assainissement collectif »

Total résultat de fonctionnement 2020	2 075 704,07	
Affectation du résultat de fonct 2020 au 1068	362 722,24	
Report du résultat de fonct en 2021 (002)	1 712 981,83	

Budget annexe « complexe équin »

Total résultat de fonctionnement 2020	105 265,93	
Affectation du résultat de fonct 2020 au 1068	40 150,00	
Report du résultat de fonct en 2021 (002)	65 115,93	

Délibération n°2021/04/15-073. Finances : vote des taux de fiscalité directe locale

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant qu'il est proposé de maintenir en 2021 les taux de fiscalité identique à ceux de 2020

Après l'exposé de M. Juquin et l'intervention de M. Guéroc,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 107, N'ont pas pris part au vote : 6) :

- DECIDE de maintenir en 2021 les taux de fiscalité identique à ceux de 2020, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16.49 %
Cotisation foncière des entreprises	22.82 %

- **PRECISE** qu'à partir de l'année 2021, les collectivités n'ont plus de taux de taxe d'habitation à voter compte tenu de la réforme fiscale intervenue.

Délibération n°2021/04/15-074. Finances : détermination du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour 2021

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, Abstention : 1, N'ont pas pris part au vote : 10) :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à hauteur de 450 000 € pour l'année 2021.

Délibération n°2021/04/15-075. Finances : vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2021

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie et notamment la compétence « collecte, traitement, stockage, valorisation et transport des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets recyclables. Création et gestion des équipements liées à ces activités ».

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Entendue la note de présentation,

Après l'exposé de M. Juquin et l'intervention de M. Sanson,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 97, Contre : 7, Abstention : 1, N'ont pas pris part au vote : 8) :

- **DECIDE** d'appliquer les taux sur les zonages suivants en 2021 :

Zonages
01 Pontorson
02 Les Polders
03 Saint James
04 Ducey
05 Avranches PP
06 Avranches PAV
07 Sartilly
08 Brécey C1
09 Brécey C2
10 Le Grippon
11 Isigny le Buat
12 Saint Hilaire C1
13 Saint Hilaire C2
14 Val de Sée Est
15 Val de Sée Ouest sauf Brécey
16 Mortain
Total

Taux
10,81%
9,25%
11,40%
9,83%
10,62%
8,63%
10,94%
11,16%
10,64%
10,00%
9,33%
8,51%
8,97%
10,48%
11,04%
11,11%
10,02%

- **DECIDE** d'ouvrir une réflexion au cours de l'année 2021 pour savoir s'il est opportun de tendre vers un taux unique de TEOM en 2022

Délibération n°2021/04/15-076. Finances : modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) concernant le Pôle Enfance de Pontorson

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP)

Vu la délibération du 3 juillet 2018 portant approbation du projet du pôle enfance de Pontorson,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération du 18 juin 2020 portant ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Entendue la note de présentation,

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 102, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- DECIDE d'actualiser l'AP-CP pour la réalisation d'un pôle enfance à Pontorson comme suit :

	Montant de		Crédits de paiement			
	l'autorisation de programme (AP)	2020	2021	2022	2023	
Création de l'AP/CP	2 800 000,00 €	0,00€	100 000,00 €	2 200 000,00 €	500 000,00 €	

	Montants	Années			
Recettes (indicatives)	IVIOIItalits	2020	2021	2022	2023
Subventions d'investissement	1 176 000,00 €	0,00€		900 000,00 €	276 000,00 €
FCTVA	459 312,00 €	0,00€	16 404,00 €	360 888,00 €	82 020,00 €
Besoin de financement	1 164 688,00 €	0,00€	83 596,00 €	939 112,00 €	141 980,00 €

Délibération n°2021/04/15-077. Finances : adoption des budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes

Budget principal

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis de la commission Ressources en date du 7 Avril 2021,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2021 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 106, Abstentions : 3, N'ont pas pris part au vote : 4) :

- APPROUVE le budget primitif 2021 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2021		
011	Charges à caractère général	15 542 875,62		
012	Charges de personnel	16 731 549,00		
014	Atténuation de produits	11 705 536,00		
65	Autres charges de gestion courante	11 667 728,00		
66	Charges financières	927 436,00		
67	Charges exceptionnelles	193 930,00		
68	Dotations aux provisions	25 900,00		
022	Dépenses imprévues	200 000,00		
042	OO de transfert entre sections	3 872 200,00		
023	Virement à la section d'investissement	3 617 205,38		
042	Opérations d'ordre entre section			
002	Résultat reporté N-1			
Total des dépenses de fonctionnement		64 484 360,00		

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2021		
013	Atténuations de charges	60 045,00		
70	Produits des services	2 887 819,00		
73	Impôts et taxes	36 265 319,00		
74	Dotations, subventions et participations	17 576 629,00		
75	Autres produits de gestion courante	1 369 477,00		
76	Produits financiers	_		
77	Produits exceptionnels	108 043,08		

042	OO de transfert entre sections	141 130,00		
002	Résultat reporté N-1	6 075 897,92		
	Total des recettes de fonctionnement	64 484 360,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 201		
20	Immobilisations incorporelles	250 785,96		
204	Subventions d'équipements	37 701,00		
21	Immobilisations corporelles	1 212 460,14		
23	Immobilisations en cours	199 233,03		
	Opérations d'équipement	14 454 034,73		
	Total des dépenses d'investissement	16 154 214,86		
13	Subventions d'investissement	25 533,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	5 308 700,00		
26	Participations et créances rattachées	82 409,14		
27	Autres immobilisations financières	-		
45	Opérations pour compte de tiers	2 748,00		
022	Dépenses imprévues	200 000,00		
041	Opérations d'ordre interne à la section	240 000,00		
040	Opérations d'ordre entre sections	141 130,00		
RAR des dépenses d'investissement				
001	Résultat reporté N-1	-		
Tota	al des dépenses d'investissement	22 154 735,00		

Recettes d'investissement			
hapitre	Libellé	BP 201	
13	Subventions d'invst	2 191 570,08	
16	Emprunts et dettes ass	6 950 107,13	
21	Immobilisations corporelles	2 748,00	
23	Immobilisations en cours		
10	Dotations fonds divers et réserves	2 600 000,00	
1068	Affectation résultat		
165	Dépôts et cautionnement reçus	10 100,00	
27	Autres immobilisations financières	7 497,12	
45	Opérations pour compte de tiers	33 234,00	
024	Produit des cessions	253 100,00	
041	Opérations d'ordre interne à la section	240 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	3 617 205,38	
040	Opérations d'ordre entre section	3 872 200,00	
RAR des recettes d'investissement			
001	Résultat reporté N-1	2 376 973,29	
Total des recettes d'investissement 22 154 735,00			

Budgets annexes

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis de la commission Ressources en date du 7 Avril 2021,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets annexes du budget principal 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 106, Abstentions : 3, N'ont pas pris part au vote : 4) :

- APPROUVE les budgets primitifs 2021 des budgets annexes comme suit :

Budgets communautaires	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Ateliers relais	938 131,00	1 458 408,00	2 396 539,00
Bâtiments industriels	360 179,00	2 092 976,00	2 453 155,00
Panneaux photovoltaïques	8 776,00	8 795,00	17 571,00
Assainissement non collectif	399 442,45	714 371,26	1 113 813,71
Assainissement collectif	9 034 886,83	11 625 612,22	20 660 499,05
Complexe équin	95 866,00	127 366,00	223 232,00
Village enchanté	161 421,00	17 000,00	178 421,00
GEMAPI	2 210 603,32	2 662 428,17	4 873 031,49
Zones d'activités	4 931 682,76	3 381 196,07	8 312 878,83
Total	18 140 988,36	22 088 152,72	40 229 141,08

Présentation des attributions exercées dans le cadre de la délégation du Président

En vertu des délégations données par le conseil communautaire au président suite à la délibération n° 2020/07/29 – 81 en date du 29 juillet 2020, monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- 29/03/2021: arrêté de délégation de signature à un agent pour la signature de bons de commande avec montant limité
- 31/03/2021 : arrêté constitutif d'une régie de recettes « Parking Bec d'andaine »

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau

En vertu des délégations données par le conseil communautaire au bureau suite à la délibération n° 2020/07/29 – 81 en date du 29 juillet 2020, monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

Délibération 2021/03/31 - 036. Politique de la Ville - Versement de subvention

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association « Faire de rien » pour son projet Histoires de Faire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer ce versement dans les meilleurs délais.

<u>Délibération 2021/03/31 - 037. Déchets – Demande de subvention pour un chargé de mission Zéro déchet sur le Mont-Saint-Michel et le littoral</u>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

	Nature des dépenses	Montant prévisionnel en € (remplir soit le HT, soit le TTC)	
	nature des depenses	нт	TTC
	Acquisitions foncières		
	Acquisitions immobilières		
ojet	Etudes et prestations		
d n	Travaux		
elles	Matériels - Equipements		
sionn	Fonctionnement :		
prévi	Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)		30 000,00 €
Dépenses prévisionnelles du projet	Frais de structure = forfait de 15% des frais de personnel		4 500,00 €
Dép	Autres : (Préciser)		
	Contribution en nature		
	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	- €	34 500,00 €

		Type de financement	Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (en %)
		Etat			
		Région			
		Département			
ojet	a	Commune ou communauté de communes (préciser la ou les sources)			
du pr	Publique	Autofinancement du maître d'ouvrage public		6 900,00 €	20%
Ressources prévisionnelles du projet		Autre financement public (préciser la ou les sources)			
rision					
s pré		FEADER sollicité (Leader)		27 600,00 €	80%
urce		SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		34 500,00 €	100%
Resso		Autofinancement privé			
_	a)	Financement privé (préciser la ou les sources : dons, mécenat)			
	Privée	Contribution en nature			
		Recettes nettes			
		SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES	- €	- €	0%
	тот	AL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS	- €	34 500,00 €	

- AUTORISE Monsieur le président à solliciter une subvention FEADER au titre de la mesure 19.02 « Mise en œuvre d'opération dans le cadre de la Stratégie Locale de Développement (SLD).

<u>Délibération 2021/03/31 - 038. Déchets – Demande de subvention pour la phase 2 de restructuration des 12 déchèteries de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie</u>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

Postes de dépenses (1)	Montant HT
Déchèterie de Saint-Ovin	
Assistance à maîtise d'ouvrage	14 000 €
Extension du haut de quai (rajout de 5 quais)	
Création d'une aire de stockage des DEEE	200 000 €
Amélioration de la circulation	
Dispositif anti-chute (équipement)	80 000 €
Local déchets dangereux + aire grillagée DEEE	40 000 €
Signalétique de tri des contenants	2 000 €
Déchèterie de Montviron	
Dispositif anti-chute	124 200 €
2 Locaux déchets dangereux + aire grillagée DEEE	63 200 €
Création d'une aire de stockage des DEEE et rajout de 2 quais	70 000 €
Signalétique de tri des contenants	2 000 €
Total ht	595 400 €

Recettes	Taux	Montant
DETR	40%	238 160 €
CA MSMN	60%	357 240 €
Total	ht	595 400 €

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL ou de la DETR.

<u>Délibération 2021/03/31 - 039. Déchets ménagers – Modification du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés</u>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi modifié.

<u>Délibération 2021/03/31 - 040. GEMAPI – Demande de subvention plan de relance mesure « Plantons des haies » 2021</u>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention plan de relance mesure « plantons des haies » 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires les participations et subventions correspondantes ;
- SOLLICITE l'aide de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) mobilisable pour cet appel à projets ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'opération.

Délibération 2021/03/31 - 041. Enfance-jeunesse - Demande de subvention pour l'acquisition de petits matériels

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des services de la CAF.

<u>Délibération 2021/03/31 - 042. Santé : Appel à projet «MIDELCA » - « Prévention des conduites addictives à l'échelle</u> d'un territoire »

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet MIDELCA en partenariat avec le pôle d'addictologie du CH de l'Estran.

<u>Délibération 2021/03/31 - 043. Personnel – Convention de mise à disposition de services : direction de la communication</u> Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de mises à disposition de services s'y rapportant avec les communes, les EPCI et syndicats intercommunaux ainsi que les avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

<u>Délibération 2021/03/31 - 044. Convention de service – CCAS de Vire</u> Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention avec le CCAS de Vire ainsi que les avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

<u>Délibération 2021/03/31 - 045. Commande publique – Travaux de réalisation d'un réseau d'assainissement pour le raccordement des hameaux du Cerisier et du Manoir de la commune de Les Loges-Marchis</u>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues pour la réalisation des prestations susmentionnées et tout avenant éventuel à ce marché.

Lots	Entreprises	Montant € HT
Lot n°1	PIGEON TP – STURNO (Variante)	144 917,00 €
Lot n°2	A3SN	5 320, 00 €

Délibération 2021/03/31 - 046. Finances - Attribution de subvention aux associations pour un montant inférieur à 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2021.
- PRECISE que la subvention sera versée à la condition que l'évènement est lieu.

CULTURE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
Asso Collectif des musiques pacifiques et conviviales	4 500,00 €	4 000,00 €
Association du petit Patrimoine	500,00 €	500,00€
Association intercommunale Sports et Loisirs de la Sélune	4 000,00 €	2 000,00 €
Ecole cantonale de musique de la Haye Pesnel	2 000,00 €	700,00€
La Troup'ment	3 500,00 €	3 000,00 €
LAMIDORE	2 500,00 €	2 400,00 €
Les Amis de la bibliothèque de Ducey	1 786,00 €	1 300,00 €
Les amis de la bibliothèque de St-Jean-le -Thomas	900,00 €	800,00€
Les Chemins du Mont St Michel	1 500,00 €	1 500,00 €
Les moutons électriques	5 000,00 €	0,00€
Loure et labomylette	5 000,00 €	2 000,00 €
Mortain Animations	4 000,00 €	3 500,00 €
Mouv'Ance	500,00 €	500,00€
OCAC - office cantonal d'animation culturelle	4 000,00 €	4 000,00 €
Union des arts de Sartilly	4 600,00 €	4 600,00 €
Tourner la page	5 000,00 €	2 000,00 €

La Baie en Poésie	250,00 €	250,00€
Faire de rien	7 900,00 €	3 100,00 €
Label Plante	1 500,00 €	1 500,00 €
Les coulisses du Manoir	2 000,00 €	2 000,00 €

SERVICES A LA PERSONNE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
ASSOC FAMILIALE DE MORTAIN	940,00€	940,00 €
DEMEURES CUVES ET TIREPIED (CIAS)	5 000,00 €	5 000,00 €
LA CHAINE DE SOLIDARITE DU MORTAINAIS	5 000,00 €	5 000,00 €
SNSM	3 000,00 €	3 000,00 €
AMSTRAGRAM	7 700,00 €	6 500,00 €
LA PARENT AISE	6 500,00 €	6 500,00 €

ECONOMIE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
MISSION LOCALE SALON DE L'EMPLOI	700,00€	500,00€

COMMUNICATION

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
Wiki Manche	500,00€	300,00 €

TOURISME

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
BRECEY RANDO	450,00 €	450,00 €
HANDIBAIE	2 500,00 €	2 000,00 €
La rando Baie	5 000,00 €	5 000,00 €
Les Chemins du Mont Saint Michel	5 000,00 €	3 000,00 €

HABITAT/MOBILITE

ASSOCIATION	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
ADPCR (ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DU CHEMIN DE FER ET DE L'INTERMODALITE DANS L'OUEST DE LA REGION NORMANDIE)	300,00€	300,00€

ENVIRONNEMENT

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
Odyssée	1 200,00 €	1 200,00 €

RESSOURCES

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2021	Montant proposé 2021
AMICALE DU PERSONNEL AVRANCHES MONT ST MICHEL	8 890,00 €	8 890,00 €

La séance a été levée à 21h45.

Le Président,

David NICOLAS